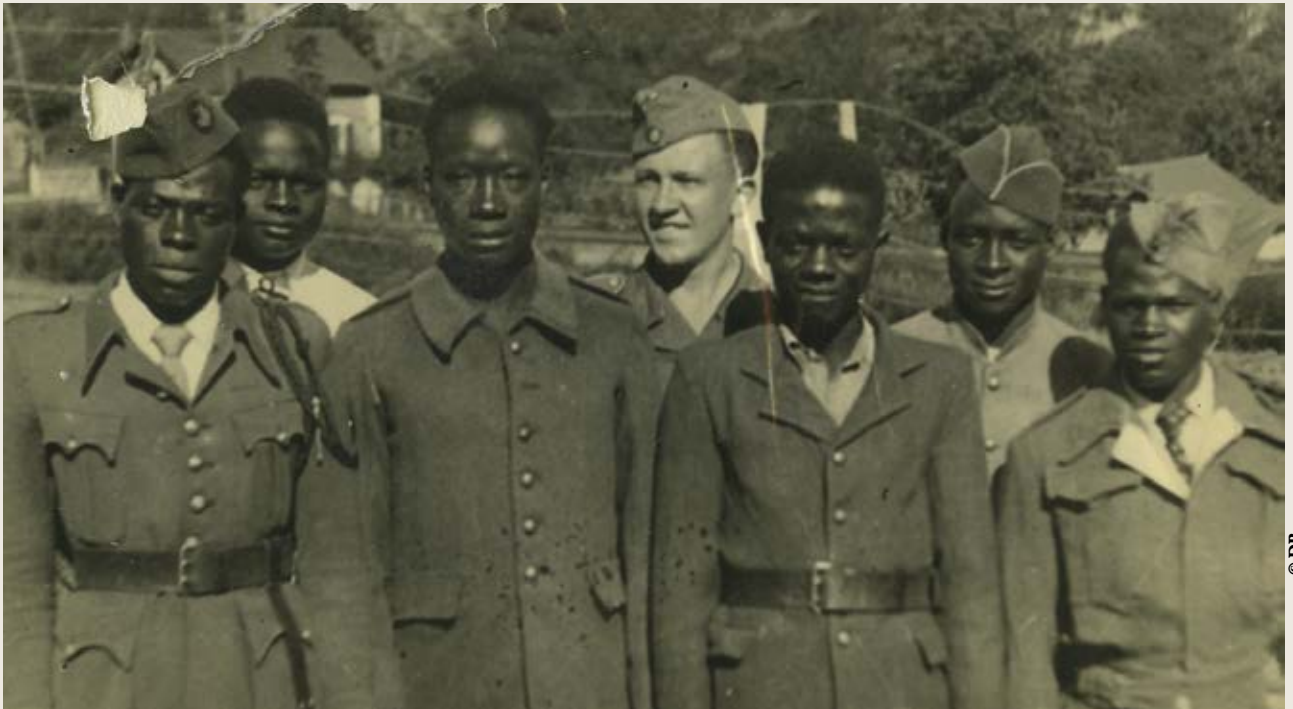




# fragments d'histoire

■ Massacre de Thiaroye  
**Retour sur un mensonge d'État**





# Massacre de Thiaroye Retour sur un mensonge d'État

70 ans après le drame du camp militaire, près de Dakar, la vérité émerge enfin. Longtemps, l'histoire officielle a présenté le drame comme la riposte de l'armée française face à une mutinerie de tirailleurs sénégalais tout juste rapatriés. Grâce aux travaux de certains historiens, à l'instar de Armelle Mabon, on sait désormais que ces tirailleurs ont été spoliés de leur solde puis tués pour l'avoir réclamée. > **Julia Kuntzle et Paul Blondé**

**D**eux fois par semaine, lorsqu'il était enfant, Djibril Ndiaye passait devant les tombes du cimetière de Thiaroye. Déjà, il s'interrogeait sur la tragédie qui, le 1er décembre 1944, était survenue dans ce camp militaire de la banlieue de Dakar. «*Le massacre de Thiaroye est passé sous silence*

*dans les livres d'histoire, en France comme au Sénégal*», explique ce cadre commercial aujourd'hui installé en France, qui a grandi à Dakar.

On connaît l'adage : l'histoire est toujours écrite par les vainqueurs. Du massacre de Thiaroye, perpétré le 1er décembre 1944 dans un camp militaire français près de Dakar, on

n'a longtemps connu avec certitude que quelques faits : au moins plusieurs dizaines de tirailleurs sénégalais, tout juste rapatriés depuis des camps allemands de prisonniers de guerre sur le navire le *Circassia*, ont trouvé la mort sous les tirs des gendarmes français. Mais on ne connaissait en revanche depuis 70 ans qu'une seule version des

circonstances du drame, celle de l'histoire officielle, écrite par l'armée française.

## **BILAN OFFICIEL : 35 MORTS**

*«Il y avait à l'époque très peu de publications sur le sujet, poursuit Djibril Ndiaye, et les archives étaient inaccessibles. Seule la thèse officielle était disponible, malgré une très forte suspicion. Cette histoire a été sous censure pendant très longtemps.»*

Jusqu'au discours de François Hollande prononcé à Dakar le 30 novembre dernier, Thiaroye était une mutinerie d'ex-prisonniers de guerre, sous influence allemande après leur séjour dans les camps, sur lesquels l'armée française avait tiré pour se défendre. Bilan officiel : 35 morts, 35 blessés et 34 condamnations.

L'historienne française Armelle Mabon, de l'université de Bretagne Sud, fait partie de ceux qui luttent depuis des années pour éclaircir la «part d'ombre» du drame, enfin reconnue par le président français François Hollande le 12 octobre 2012, lors d'une première visite officielle à Dakar : «La part d'ombre de notre histoire, c'est aussi la répression sanglante qui, en 1944, au camp de Thiaroye, provoqua la mort de 35 soldats africains qui s'étaient pourtant battus pour la France. J'ai donc décidé de donner au Sénégal toutes les archives dont la France dispose sur ce drame afin qu'elles puissent être exposées au musée du mémorial», avait-il alors déclaré. Un premier pas, en somme, sur le chemin de la reconnaissance.

## **DES ARCHIVES CAMOUFLÉES**

Mais Armelle Mabon n'est pas dupe et indique alors dans un courrier au président de la République et au ministère de la Défense que les archives officielles sont mensongères, afin de camoufler le massacre et la spoliation : «En réalité, seules les archives conservées au Service historique de la défense [Shd] ont été

numérisées. Or il est impossible de comprendre Thiaroye sans les autres documents conservés aux Archives nationales de l'Outre-mer (Amon) et au Dépôt central d'archives de la justice militaire.» En analysant ces documents, l'historienne a pu reconstituer le véritable déroulement des faits.

Déjà, au lendemain de la Libération de la France, le ministère de la Guerre avait demandé que les tirailleurs emprisonnés par les Allemands soient rapatriés au plus vite en Afrique occidentale française (Aof). Grâce à ses recherches, Armelle Mabon a pu établir qu'ils avaient été «spoliés des rappels de soldes de captivité» qui leur étaient dus. Selon une circulaire du 21 octobre 1944, «un quart de cette somme devait leur être versée avant l'embarquement, et les trois-quarts restants à l'arrivée», éclaire-t-elle. «Ils devaient être à peu près 2000 à embarquer depuis Morlaix, en Bretagne. 315 d'entre eux ne sont jamais montés, n'ayant pas reçu le premier quart.»

Selon Samuel Mbajum, journaliste et historien, auteur de l'ouvrage Les combattants africains dits «tirailleurs sénégalais» au secours de la France, «dès 1940, certains tirailleurs conseillaient aux autres de réclamer leur argent avant de quitter la France. En 1943, des soldats s'étaient révoltés en Guinée à ce sujet, après avoir été rapatriés.»

## **SPOLIATION ET PREMEDITATION**

Selon plusieurs archives, dont un document britannique, plus de 1600 hommes avaient embarqué sur le Circassia. Le chiffre officiel français des tirailleurs ayant débarqué à Dakar avant le massacre varie, lui, entre 1200 et 1300. «Aucun historien ne peut passer outre quand il tombe sur des sources aussi discordantes, écrit Armelle Mabon dans une tribune publiée le 5 décembre dans le quotidien français Libération. On n'entre et on ne sort pas d'un bateau sans être compté.» À ceux qui ont embarqué, raconte

Samuel Mbajum, «l'armée française a dit : "Vous aurez votre argent au Sénégal." Ils l'ont réclamé tout au long du voyage et à chaque escale, en Angleterre, à Casablanca au Maroc, et jusqu'à Dakar. Là, à la caserne de Thiaroye, certains, qui devaient poursuivre jusqu'au Soudan [l'actuel Mali] ou à la Haute-Volta [aujourd'hui le Burkina Faso], ont dit qu'ils n'iraient pas plus loin sans l'argent qui leur était dû avant leur démobilisation.»

Selon le rapport du colonel Le Masle, chef d'état-major, exhumé par Armelle Mabon, «le 28 novembre 1944, le général Dagnan s'est déplacé à la caserne de Thiaroye [...]. Déterminé à faire valoir leurs droits, un groupe de rapatriés a bloqué sa voiture. Le général Dagnan indique qu'il leur a promis d'étudier la possibilité de leur donner satisfaction après consultation des chefs de service et des textes. Sur cette ultime promesse, les tirailleurs ont dégagé la route. Pour le général Dagnan, le détachement était en état de rébellion, le rétablissement de la discipline et l'obéissance ne pouvaient s'effectuer par les discours et la persuasion.» À ce moment, les autorités militaires prennent la décision de mater les soldats par la force. Le chef d'escadron Lemasson, qui était sur le Circassia avec les ex-prisonniers de guerre, est encore plus explicite dans son rapport du 1<sup>er</sup> décembre 1944, car il indique qu'à 6h45, il a été prévenu que la force armée intervenait pour réduire les rebelles. Enfin, «le général commandant supérieur de Boisboissel, revenu de tournée, a donné son accord pour une intervention le 1<sup>er</sup> décembre 1944 au matin à l'aide de trois compagnies indigènes, un char américain, deux half-tracks, trois automitrailleuses, deux bataillons d'infanterie, un peloton de sous-officiers et hommes de troupes français», peut-on lire dans le rapport du général Dagnan. Le jour dit, les tirailleurs se voient intimer «l'ordre de se rassembler

sur l'esplanade» du camp, selon les rapports du lieutenant-colonel Le Berre et du colonel Carbillet. Les forces de l'ordre ouvrent alors le feu sur les soi-disant «mutin». Au travers des archives cachées pendant des décennies puis fouillées par Armelle Mabon,

Parallèlement, plusieurs rapports officiels sont rédigés pour accréditer cette thèse d'une rébellion armée. Ils affirment que les tirailleurs auraient tiré les premiers. «Dans ce cas, comment expliquer qu'il n'y ait pas eu de morts ?, interroge Samuel Mbajum. Le bilan officiel fait état de

*Blancs avaient le droit de détenir des armes approvisionnées, c'est écrit noir sur blanc sur les documents d'archives.»*

D'autre part, Eric Deroo affirme que «dans la nuit du 1er décembre, un mouvement de tirailleurs vers l'armurerie affole les autorités militaires qui entendent les premiers tirs et décident de mettre en œuvre une démonstration de force vers 9h30». Un «mouvement de tirailleurs» qu'Armelle Mabon dénonce comme «des faits inventés, que rien n'atteste». Il paraît en effet étonnant que des officiers, entendant des tirs nocturnes de la part de subordonnés qu'ils considèrent en rébellion, attendent la matinée suivante pour réagir.

## LE COMBAT D'ARMELLE MABON

Un mensonge d'État qui a donc, pendant longtemps, été légitimé par de nombreux historiens, contre lesquels Armelle Mabon a dû et doit encore batailler. Elle a d'ailleurs porté plainte en septembre dernier pour diffamation publique contre Julien Fargettas, après avoir découvert dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique* et sur le site de la revue en ligne *Études coloniales* une lettre ouverte au président de la République. Dans cette lettre, Julien Fargettas dénonce «la partialité du travail» d'Armelle Mabon, ses «conclusions hâtives et autres raccourcis incohérents» et se propose de réétudier la question de Thiaroye en constituant «un comité d'historiens franco-africain chargés de travailler sur le sujet». Loin de se démonter malgré les réticences de la profession vis-à-vis des recours en justice, l'historienne se défend : «Je n'attaque pas l'histoire, j'attaque l'historien.» Et continue d'être persuadée de ce qu'elle croit être la vérité. «Je sais qu'il fait cela pour se protéger de sa propre partialité. Lors de sa thèse en 2012, il a omis le télégramme attestant de la spoliation des droits de ces tirailleurs. Il a vu les mêmes documents, les a mis de côté et passés sous silence.»



© DR

transparaissent donc, sans l'ombre d'un doute, non seulement le fait que les tirailleurs avaient bien été spoliés de leur solde, mais également l'évidence que l'opération meurtrière de l'armée française avait été préméditée.

## LA THESE OFFICIELLE DE LA MUTINERIE

Pourtant, dans les jours suivants, des rapports officiels sont rédigés pour discréditer cette thèse : le 4 décembre, une circulaire change la réglementation en affirmant que la totalité de la solde doit être payée avant l'embarquement. Une note de bas de page mentionne : «Le contingent ayant quitté la métropole le 5 novembre a bénéficié de cette mesure.» Cette note, écrite trois jours après le massacre, contredit les rapports restés cachés et rend donc les revendications des passagers du Circassia illégitimes en niant leur spoliation. Elle permet ainsi de transformer une manifestation pour des droits en simple mutinerie.

*deux blessés légers parmi les forces de l'ordre, alors que les tirailleurs étaient des soldats aguerris.*

*Il y avait parmi eux des tireurs d'élite. Qui peut croire ça ?»*

Des historiens comme Julien Fargettas, également officier dans l'armée de Terre et rédacteur en chef adjoint d'une revue militaire et d'une revue diplomatique, ont été les porte-voix de cette thèse officielle. Pour ce faire, il s'est appuyé notamment sur un rapport du capitaine Olivier, officier de l'armée coloniale, affirmant que les armes des tirailleurs avaient été approvisionnées par une distribution de munitions à 9h20, soit dix minutes seulement avant le début des tirs. «Il me paraît impossible, estime Armelle Mabon, qu'en dix minutes, 1 100 tirailleurs aient obtenu ces munitions, logées dans des trousseaux qu'il faut avoir le temps d'ouvrir.»

Deuxième ombre au tableau, elle découvre dans un document que ce capitaine Olivier était sous l'ordre de commandants blancs. «Or seul les

# LE NOUVEAU Continental fragments d'histoire

## L'EXIGENCE D'UNE REHABILITATION

Au Sénégal et en France, l'émergence de nouvelles recherches sur le sujet encourage des citoyens concernés par la question, dont Djibril Ndiaye, toujours tarabulé par la question des tombes de Thiaroye. Avec sa femme Françoise Croset, historienne, il fonde l'Atis (Association pour l'histoire des tirailleurs sénégalais entre le Sénégal et la France) afin de recueillir davantage de témoignages des tirailleurs et de leurs descendants. Parmi eux, Yves et Armel Abibou, fils et petite-fille d'Antoine Abibou, qui martèlent depuis toujours son innocence. Ce tirailleur d'origine malienne avait été condamné le 5 mars 1945 à dix ans de prison car il était considéré comme l'un des meneurs de la prétendue mutinerie. «Comme les autres rescapés, avant

le procès, il avait été exhibé à travers Dakar dans des fourgons», raconte Djibril Ndiaye, selon qui «l'intérêt de cette démonstration de force était de dissuader les indigènes de demander l'indépendance au sortir de la guerre». Antoine Abibou avait de plus été interdit de séjour en Afrique occidentale française et dégradé. «Il n'a donc jamais perçu aucune pension, poursuit Djibril Ndiaye, et a travaillé toute sa vie dans les usines Citroën de Javel, à Paris.» Il est depuis décédé, sans réparation. Laquelle serait pourtant

«nécessaire pour permettre à ses descendants de tourner la page sur cette histoire falsifiée», juge Djibril Ndiaye, qui fait partie des initiateurs d'une pétition franco-sénégalaise réclamant la réhabilitation des tirailleurs concernés, avec une véritable réparation pour le tort causé. Cette pétition a été transmise au président de la République et à la ministre de la Justice, Christiane Taubira. Même exigence chez l'historien Samuel Mbayum : «C'est très bien, ce qu'a dit François Hollande à propos de Thiaroye. Mais dans certains milieux militaires, ça ne plaît pas. Et j'ai peur qu'au lieu de la révision des procès, on cherche le moyen de régler les problèmes dans l'intérêt des différentes parties.»

Le 30 novembre, lors de l'inauguration d'un mémorial au cimetière de Thiaroye pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie,



François Hollande a certes reconnu, en présence du président sénégalais Macky Sall, la responsabilité de la France et le non-versement des arriérés de solde des tirailleurs :

«La France n'est pas elle-même quand elle détourne son regard sur des événements qui ont pu assombrir son image», a-t-il déclaré. «Par ces mots, se réjouit Armelle Mabon, il a réfuté la thèse de la mutinerie. Depuis, nous ne pourrons plus dire qu'il n'y a eu 35 victimes, mais il est impossible encore de chiffrer leur nombre réel.» Reste aux historiens à poursuivre les recoupements entre la liste des passagers du Circassia et la liste des rapatriés survivants du massacre pour établir le véritable bilan du massacre, plus élevé.

«Cependant, poursuit l'historienne, le président de la République n'a pas parlé de procès en révision et n'a pas prononcé le mot «massacre», regrette-t-elle. Pire, Hollande a indiqué que ces hommes s'étaient rassemblés dans la cour de la caserne de Thiaroye au petit matin, pour à nouveau lancer un cri d'indignation. Mais ils ne se sont pas rassemblés de leur propre chef, ils en ont reçu l'ordre des officiers. Les tirailleurs étaient donc sans défense face aux automitrailleuses. Il est grand temps d'assumer complètement. Il a fait un pas, il doit faire le deuxième. La France en sortirait grandie.» ■

